



L'ANSE-SAINT-JEAN

-1038-

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER
DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDARE
DES SECTEURS CONCERNÉS**

**ENGAGEMENT DE CRÉDIT DÉCOULANT DE L'AUTORISATION D'UNE
CESSION EN EMPHYTÉOSE RELATIVEMENT AUX LOTS 6 726 638, 6 726
636 et 6 698 147, CADASTRE DU QUÉBEC (STATION DE SKI DU MONT
ÉDOUARD) - RÉSOLUTION NUMÉRO 301-2026 ADOPTÉE LE 19 OCTOBRE
2026.**

Je, Annick Boudreault, directrice générale et greffière-trésorière de la
Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, **certifie** :

- QUE le nombre de personnes habiles à voter sur la résolution numéro **301-2026** est de **1 321**;
- QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **147**;
- QUE le nombre de demandes reçues est de **1**

Je déclare

- QUE la résolution numéro 301-2026 est réputée avoir été approuvée par les personnes habiles à voter de la municipalité.

Madame Annick Boudreault
Directrice générale et greffière-trésorière

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 335)

Je soussignée, Annick Boudreault, directrice trésorière et greffière-trésorière, certifie sous serment que j'ai affiché l'avis ci-haut sur le site internet de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal situé au 3, rue du Couvent, entre 9 h 00 et 19 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 27 octobre 2026.

Annick Boudreault
Greffière-trésorière